

**REPOSE DU CONSEIL D'ETAT**  
**à l'interpellation Claude-Alain Gebhard et consorts au nom Groupe Vert'libéral –**  
**Le marchand de sable est-il passé pour endormir le Gouvernement vaudois ? (22\_INT\_13)**

**Rappel de l'intervention parlementaire**

*Dans notre canton la raréfaction programmée des ressources exploitables en sable et gravier ainsi qu'en calcaire et ciment, se cumule avec un grave déficit des volumes disponibles pour le stockage de nos déchets d'excavation.*

*Au printemps dernier, l'épisode rocambolesque de l'évacuation de la première ZAD (zone à défendre) de Suisse, sur la colline du Mormont à Eclépens et à La Sarraz, a clairement mis en évidence cette problématique urgente, que plusieurs de nos collègues députées et députés ont déjà soulevé récemment, sans grand succès pour le moment. Il est maintenant urgent que le Conseil d'Etat adopte une stratégie claire, pragmatique et efficace qui permette de garantir cette activité économique indispensable à l'accroissement prévu de la population sur notre territoire !*

*Selon plusieurs sources récentes et cohérentes : 1), 2) et 3), les besoins en sable et gravier, nécessaires à la construction de nos infrastructures, sont actuellement de l'ordre de 2 millions de m<sup>3</sup> par année pour le canton de Vaud. Sur la base des sites d'extraction actuellement en exploitation dans le canton, nos besoins en granulats (sable et gravier) seront couverts jusqu'à la fin de l'année prochaine (2023) seulement ... Et ensuite, quelle solution pour mener à bien nos chantiers de construction ?*

*Le même constat peut hélas être fait pour les volumes des matériaux d'excavation (A et B) qui, conformément à la loi, doivent reprendre place dans les volumes excavés de nos gravières et carrières. Ces volumes de matériaux à enfouir sont actuellement de l'ordre de 1,8 millions de m<sup>3</sup> par année. Si ces terres d'excavation ne trouvent plus place dans le canton ces prochaines années, alors nos chantiers d'infrastructure et de constructions de logements seront menacés d'être bloqués et avec eux toute la politique de densification définie par la LATC ...*

*Les granulats sont des matériaux lourds, avec une densité de l'ordre de 1,5 tonne/m<sup>3</sup>, ce qui limite donc fortement leur transport par la route. Pourtant nous importons actuellement environ le quart de nos besoins, à savoir 500'000 m<sup>3</sup> de granulats de la France voisine. En prenant en compte le maintien de ce transport transfrontalier coûteux et générateur de CO<sub>2</sub>, alors les besoins cantonaux seraient couverts jusqu'en 2029 seulement. Pour mémoire, c'est actuellement 40'000 à 50'000 camions poids lourds de 40 tonnes, venant de la Franche Comté voisine, pour plus de 80'000 à 100'000 passages annuels, qui surchargent nos routes et nos infrastructures vaudoises.*

*De plus, la possible fermeture de la cimenterie HOLCIM d'Eclépens, si l'initiative cantonale « Sauver le Mormont : pour une sauvegarde du patrimoine naturel et des ressources » aboutissait devant le peuple, impliquerait l'importation de ciment et l'exportation de nos déchets toxiques par camions. Ce trafic générerait alors près de 60'000 passages annuels supplémentaires sur notre territoire.*

*Face à ce constat alarmant, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'État :*

- *Quelles mesures urgentes le Conseil d'État va-t-il prendre afin d'assurer l'approvisionnement de nos chantiers de construction et d'infrastructures en granulats préférentiellement indigènes à l'horizon de 2024-2025 ?*
- *Quelle stratégie le Conseil d'État, envisage-t-il pour assurer dans la même temporalité l'enfouissement des matériaux d'excavation de nos chantiers sur des sites vaudois afin de limiter les transports ?*
- *Quelles solutions concrètes et pragmatiques peuvent être envisagées pour maintenir à terme la production de ciment sur le site d'Eclépens et assurer ainsi l'élimination locale de nos déchets toxiques sans pour autant détruire le patrimoine restant de la colline du Mormont, ni polluer la Vallée de la Venoge ?*
- *Dans cette optique, un approvisionnement de l'usine d'Eclépens en minerai calcaire provenant par le rail d'une autre carrière vaudoise, serait-elle une solution pouvant être soutenue politiquement par le Conseil d'État ?*
- *Dans cette éventualité, le remblaiement de la carrière du Mormont, serait-il une solution envisageable pour absorber les volumes de nos matériaux d'excavation vaudois durant la prochaine décennie ?*

---

1) Rapport 2019 de la DGE – GEODE

2) « Les Vaudois et leur bac à sable magique » : <https://www.heidi.news/explorations/les-vaudois-et-leur-bac-a-sable-magique>

3) « Trois sœurs face aux seigneurs du béton » : <https://www.heidi.news/explorations/trois-soeurs-face-aux-seigneurs-du-beton>

## Réponse du Conseil d'État

### Contexte général

Comme cela a été rappelé dans la réponse à l'interpellation Carole Schelker et consorts - Béton et granulats : soutenons la production locale ! (20\_INT\_64), le Conseil d'Etat est conscient des risques inhérents à une pénurie de granulats ou de filières de stockage définitif des déchets pour le secteur de la construction. Il maintient ainsi ses efforts de planification visant l'extension de sites existants ou l'ouverture de nouveaux sites. Il prévoit également de réviser ses planifications directrices d'ici 2023 concernant les carrières, gravières et décharges avec l'objectif de couvrir les besoins cantonaux, notamment pour le secteur de la construction.

### Réponses aux questions

- 1) *Quelles mesures urgentes le Conseil d'État va-t-il prendre afin d'assurer l'approvisionnement de nos chantiers de construction et d'infrastructures en granulats préférentiellement indigènes à l'horizon de 2024-2025 ?*

Le Conseil d'Etat poursuit les procédures visant l'ouverture de nouveaux sites d'extraction ou l'extension de sites existants. En 2021, deux nouveaux plans d'extraction ont été adoptés ce qui représente de nouvelles réserves équivalentes à un million et demi de m<sup>3</sup> de granulats assurant ainsi le maintien des réserves indigènes à l'horizon 2025. De nouvelles décisions sont attendues en 2022, dont notamment celle relative à l'extension en souterrain des carrières d'Arvel à Villeneuve qui permettrait de garantir, sur le long terme, l'approvisionnement en matière première minérale pour la construction et l'entretien des infrastructures de transport nationales et cantonales, en particulier pour le ballast et le revêtement routier.

D'ici à 2023, le Conseil d'Etat prévoit également de réviser le Programme de gestion des carrières (PGCar) qui décrit la manière avec laquelle les ressources minérales seront mises en valeur pour couvrir les besoins cantonaux. Il s'agira notamment de fixer les priorités d'exploitation de carrières et gravières tout en identifiant les mesures nécessaires afin de favoriser l'utilisation des granulats recyclés issus de la déconstruction.

- 2) *Quelle stratégie le Conseil d'État, envisage-t-il pour assurer dans la même temporalité l'enfouissement des matériaux d'excavation de nos chantiers sur des sites vaudois afin de limiter les transports ?*

Concernant les sites de stockage définitif des déchets de chantier, le Conseil d'Etat poursuit les procédures visant l'ouverture de décharges de type A, B et E. Depuis 2021, quatre nouvelles décharges de type A (matériaux non pollués) et/ou B (matériaux inertes), ainsi qu'une extension ont été autorisées. Ces sites représentent de nouvelles réserves équivalentes à 2.1 mio de m<sup>3</sup> de type A et 1.3 mio de m<sup>3</sup> de type B. De nouvelles décisions sont attendues en 2022, dont notamment celles sur les décharges de La Vernette et des Echatelards qui permettront d'éliminer une partie des déchets issus de la construction.

Le Conseil d'Etat rappelle que le stockage définitif dans des décharges ne doit être envisagé que pour les déchets dont les propriétés ne permettent pas une valorisation correspondant à l'état de la technique. Une révision du Plan de gestion des déchets (PGD) est prévue à court terme pour les décharges de type A et B. Cette révision inclura les perspectives pour le réemploi des matériaux recyclés dans le secteur de la construction afin de rationaliser au maximum l'utilisation de ressources naturelles et l'ouverture de nouvelles décharges.

- 3) *Quelles solutions concrètes et pragmatiques peuvent être envisagées pour maintenir à terme la production de ciment sur le site d'Eclépens et assurer ainsi l'élimination locale de nos déchets toxiques sans pour autant détruire le patrimoine restant de la colline du Mormont, ni polluer la Vallée de la Venoge ?*

Conformément au Plan directeur des carrières (PDCar) adopté en 2015 par le Grand Conseil, le Département du territoire et de l'environnement a adopté le plan d'extraction dénommé « La Birette » le 7 janvier 2019 afin d'assurer la poursuite de l'approvisionnement en calcaire de la cimenterie à long terme. Cette décision fait l'objet d'une procédure judiciaire. Dans son arrêt du 26 mai 2020, la Cour de droit administratif et public (CDAP) a rejeté les recours et confirmé la décision du Département. Un recours a été déposé auprès du Tribunal fédéral (TF) le 26 juin 2020. L'arrêt du TF est toujours attendu.

- 4) *Dans cette optique, un approvisionnement de l'usine d'Eclépens en minerai calcaire provenant par le rail d'une autre carrière vaudoise, serait-elle une solution pouvant être soutenue politiquement par le Conseil d'Etat ?*

Le Canton de Vaud ne bénéficie pas de carrière en exploitation, raccordée au rail, qui puisse approvisionner la cimenterie d'Eclépens. En dehors du plan d'extraction mentionné dans la question précédente, le PDCar ne prévoit pas l'ouverture de nouveaux sites pour approvisionner la cimenterie en calcaire.

En complément à l'adoption du plan d'extraction de « La Birette » susmentionné, les échanges avec Holcim (Suisse) SA se poursuivent afin d'analyser toutes les solutions permettant de prolonger le plus possible l'exploitation dans le cadre des volumes et du périmètre des réserves en calcaire autorisés. Il s'agit par exemple de pouvoir valoriser tous les horizons calcaires, y compris ceux de moins bonne qualité pour la fabrication du ciment. Il s'agit également de faire le point sur les solutions et perspectives de substitution aux matières premières naturelles ou encore d'évolution des recettes de ciment moins consommatrices de ressources naturelles. Les résultats de cette analyse ne sont pas encore connus à ce jour.

- 5) *Dans cette éventualité, le remblaiement de la carrière du Mormont, serait-il une solution envisageable pour absorber les volumes de nos matériaux d'excavation vaudois durant la prochaine décennie ?*

Le comblement de la carrière du Mormont constitue effectivement une solution pour le stockage définitif des matériaux d'excavation non pollués (type A). Le comblement de site d'extraction est considéré comme une valorisation des matériaux par l'Ordonnance fédérale sur les déchets (OLED). Un tel projet présenterait également l'avantage de restaurer des valeurs paysagères et naturelles du site. Il s'agit d'un projet complexe qui nécessite des analyses techniques, notamment géotechniques et sous l'angle de la protection de la nature, de la forêt et du paysage. A ce titre, la décision cantonale d'adoption du plan d'extraction « La Birette », dont le recours est pendant au TF, exige de la part de l'entreprise qu'elle conduise les études nécessaires à la solution de comblement la plus à même de compenser l'impact paysager de la carrière, en prenant en compte l'ensemble des contraintes inhérentes au site. Il conviendra ensuite de conduire une procédure d'autorisation incluant une révision du plan d'affectation cantonal.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 mai 2022

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*A. Buffat*